

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 31 MARS 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 MARS à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, **Maire**, par suite des convocations en date des 18 et 25 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECREIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAIN Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme DECREIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 21H20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2025.

2025-03-N°6

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédent le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs et précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1er janvier 2023,

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 12 mars 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, et M. RYS Didier (+1)) votant CONTRE :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER par chapitre le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2025	Chapitre	BP 2025
002 - Déficit reporté	- €	002 - Excédent reporté	4 956 716,14 €
011 - Charges courantes	4 027 310,00 €	013 - Atténuation de charges	400 000,00 €
012 - Personnel	5 593 366,67 €	042 - Opérations d'ordre	300 000,00 €
014 - Atténuation de produits	15 000,00 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	350 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	- €	73 - Impôts et taxes - FCTVA	2 273 545,23 €
023 - Virement à la SI	4 680 959,93 €	731 - Fiscalité locale (M57)	6 592 398,42 €

042 - Opérations d'ordre	687 600,00 €	74 - Dotation et participation - DGF	1 989 823,20 €
65 - Autres charges - Subventions	1 855 548,05 €	75 - Autres produits de gestion courante	237 298,66 €
66 - Remboursement des intérêts	250 000,00 €	76 - Produits financiers	3,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	77 - produits exceptionnels	30 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 000,00 €
TOTAL fonctionnement - Dépenses	17 130 784,65 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	17 130 784,65 €

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2025	Chapitre	BP 2025
001 - Solde exécution SI	73 369,33 €	001 - Solde exécution SI	- €
020 - Dépenses imprévues	- €	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 680 959,93 €
040 - Opérations d'ordre entre section	300 000,00 €	024 - Pdts de cession d'immobilisation	300 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	687 600,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	8 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €
1001 - Travaux neufs de voirie	777 147,20 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	1 439 080,15 €
1002 - Environnement	2 788 122,44 €	13 - Subventions d'investissement	5 384 538,90 €
1003 - Affaires scolaires	703 000,41 €	16 - Emprunts et dettes	2 000 000,00 €
1005 - Monuments historiques	4 188 614,58 €	21 - Immobilisations corporelles	- €
1006 - Affaires culturelles	149 398,24 €	23 - Immobilisation en cours	- €
1008 - Mobilité urbaine	45 000,00 €		
1010 - Tourisme	1 000,00 €		
1011 - Affaires diverses	99 497,31 €		
1012 - Services techniques	375 286,48 €		
1013 - Divers bâtiments	2 661 485,24 €		
1014 - Service des sports	348 678,82 €		
1015 - Défense incendie	40 000,00 €		
1016 - Services administratifs	74 446,24 €		
1019 - Salle Foch	4 699,29 €		
1021 - Police Municipale	3 126,40 €		
1028 - Salle du Manège	27 232,00 €		
16 - Remboursement capital	1 172 075,00 €		

204 - Subventions d'équipement versées	252 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	400 000,00 €		
45811 - Mandat port fluvial	- €		
TOTAL investissement - Dépenses	14 632 178,98 €	TOTAL investissement - Recettes	14 632 178,98 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

